

faveurs d'aujourd'hui. Mon honorable ami a demandé la cause de l'affaiblissement de notre commerce de bestiaux cette année comparativement à celui de l'an dernier. Il existe sans doute une raison générale dans ce cas, l'affaiblissement des marchés mondiaux y compris, naturellement, celui des bestiaux. Il est décourageant de voir la diminution des exportations des bestiaux en ce moment, mais nous avons de hautes espérances d'un rajustement et de la correction des différences du change entre les deux pays, et j'espère voir améliorer la situation, en ce qui concerne le change, et l'exportation des bestiaux et des autres produits.

M. COOTE: Le ministre a-t-il des chiffres sur les expéditions de bestiaux dans la métropole pour les derniers mois?

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas sous la main les chiffres des derniers mois, car je ne m'attendais pas à ce que cette question fût soulevée.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Cela veut-il simplement dire que la quarantaine de trente jours a été levée en ce qui concerne les animaux d'élevage? Est-ce tout ce que prévoit l'article?

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami n'était pas présent lorsque j'ai traité la question dans tous ses détails.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je désirais simplement une brève réponse.

L'hon. M. STEVENS: Cela comprend bien des choses. Nous venons justement de les revoir.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je consulterai le hansard.

L'hon. M. ELLIOTT: Si le ministre n'a pas les chiffres sur le nombre de bestiaux exportés, peut-il donner la valeur en argent de nos expéditions pour les mois d'octobre, de septembre et d'août derniers? Je n'ai pas bien compris à quelle date ces nouveaux règlements entrent en vigueur. Je suppose qu'ils sont entrés en vigueur lorsque les conventions ont été déposées sur la table de la Chambre.

L'hon. M. STEVENS: Ils sont entrés en vigueur lorsque les accords ont été ratifiés, et, d'après nos renseignements, les accords ont déjà été adoptés en Angleterre et sont réellement en vigueur. Pour ce qui est de l'importation de bétail en Grande-Bretagne, en l'année civile 1931, ce qui embrasse à peu près la saison entière d'expédition du Canada, l'Etat libre d'Irlande a exporté 738,967 têtes de bétail et le Canada, 26,991 têtes.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. ELLIOTT: Sont-ce là les dernières statistiques qu'a le ministre, jusqu'à la fin de décembre 1931? N'a-t-il pas les statistiques du premier semestre de la présente année?

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas les dernières statistiques sous la main; je n'avais pas prévu cette question. Durant le premier trimestre de cette année, on a exporté environ 2,000 têtes de bétail, mais depuis on en a expédié davantage.

L'hon. M. MOTHERWELL: Un peu plus de 16,000 animaux en Grande-Bretagne, et un peu plus de 7,000 aux Etats-Unis.

M. SPEAKMAN: Si je comprends bien les choses, les deux seuls pays qui ont l'habitude d'expédier du bétail dans le Royaume-Uni, c'est l'Etat libre d'Irlande, en très grande quantité, et le Canada, en très petite quantité. Etant donné que la situation est aujourd'hui tendue entre la Grande-Bretagne et l'Etat libre d'Irlande et que la métropole vient d'imposer un très fort droit sur le bétail irlandais, ce sera peut-être un grand avantage pour le commerce canadien, mais j'exposerai encore une fois, en m'inspirant de l'expérience de l'an dernier, la répercussion en dollars et en cents du change sur le commerce.

L'an dernier, la coopérative qui a servi d'agence de vente pour le compte des diverses coopératives des provinces de l'Ouest a conclu avec la coopérative anglaise de gros une convention, dont l'essence consistait à livrer un nombre déterminé de bestiaux canadiens chaque semaine, dans tout le cours de l'année. L'exportation du bétail en Grande-Bretagne présente une particularité assez régulière d'année en année: en certains mois, les prix en Grande-Bretagne sont joliment élevés par rapport aux prix au Canada, et en d'autres mois, le prix au Canada est généralement supérieur au prix anglais, en tenant compte des frais d'expédition. Puis il y a les mois intermédiaires, alors que les prix subissent l'une ou l'autre tendance. Cela a toujours été la grande difficulté qui nous a empêchés d'acquérir la clientèle anglaise pour notre bétail. Notre commerce de bestiaux n'a pas beaucoup intéressé le peuple anglais à cause de l'incertitude des livraisons. Pour établir la vogue du bœuf canadien, il faut assurer un approvisionnement d'une régularité raisonnable, cinquante-deux semaines par année, quel que soit l'état du marché en Grande-Bretagne. L'an dernier, la coopérative que j'ai mentionnée a tenté de résoudre le problème qui, depuis plusieurs années, offrait des difficultés insurmontables à nos éleveurs, étant l'une des causes importantes de la quantité relativement petite de notre bétail expédié là-bas. En faisant cet